

une somme assez ronde. Se sentant la bourse un peu dégarnie, M. le Président, non seulement n'avança pas le quartier de pension, que le prospectus déclarait déjà obligatoire, mais sollicita le P. Econome de porter au compte « les 215 livres « 8 sols laissés par lui le long du chemin. » Le procédé était de grand seigneur (1), et l'argent, comme de juste, se fit longtemps attendre.

La pension était fixée à 600 livres, l'enfant devant avoir une chambre, « un préfet particulier commun avec un autre « élève (2), prendre leçons de danse, écriture, musique et « dessin, garder à sa disposition son cheval *Kadiska* et « *ne manquer de rien.* »

Messire *Guillaume Charrier de la Roche* avait entendu cette dernière recommandation de son père. « Il me faut par an, « déclarait-il aussitôt à l'Econome, 2 cordes 1/2 de bois et « une queue 1/2 de fagots, du vin deux fois le jour, et, « pour le moment, un pupitre (3 livres 10 sols), une tablette « à tiroir pour la fenêtre (7 livres), une armoire de sup- « plément (19 livres), deux livres de café (8 livres) et un « pain de sucre (3 livres 18 sols), car j'ai apporté mon « moulin (3). » Avec cela, toujours « superbement gar-

(1) D'autant plus que les notes devaient être payées par un parent, M. de Bagnols. On sait que la terre de Bagnols fut possédée par M. Dugué, frère de François Dugué, intendant de Lyon, père de Mme de Coulanges, et que Mme de Sévigné y logea en 1672.

(2) Il eut pour « copréfectoré », comme l'on disait alors, en 1716, Xavier Boulet, fils d'un conseiller au Parlement de Paris et neveu de l'abbé de Menguy, aussi conseiller-clerc au dit Parlement; en octobre 1719, l'abbé de Salles, fils du comte de Salles, en Lorraine.

(3) Le moulin à *cabouet* valait 2 livres 8 sols, la *cabouetière*, ou *caffetière* 1 livre 6 sols. Guillaume ne voulait que du cabouet à la marque de l'arménien Pascal. Or, ce dernier était célèbre pour avoir